FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Emulsion pour affûteuse de skis Diamond Cut2

SECTION 1 : Identification

Nom du produit :
Emulsion pour affûteuse de skis Diamond Cut2

Code produit :
DC-E^2

Fournisseur :
Boardworks Gear Lab inc.
363, 10432-23 Ave NW
Edmonton, Alberta T6R3L8, Canada
1-780-777-3981

Numéro d'urgence :

Centre antipoison : Consultez l'annuaire téléphonique local pour obtenir les numéros d'urgence.

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation :

Utilisation recommandée : Ce produit est un mélange émulsionné exclusif utilisé comme lubrifiant, liquide de refroidissement et nettoyant pour l'entretien des skis alpins et des snowboards.

Restrictions d'utilisation : Ne pas utiliser dans l'alimentation ou à des fins pharmaceutiques.

SECTION 2 : Identification des dangers

Classification SGH :

CORROSION/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
DANGER À COURT TERME (AIGU) POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE - Catégorie 3 DANGER À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH :

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Avertissement

Mentions de danger :
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention :
P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P264 - Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Réaction :
P391 - Ramasser le produit déversé.
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. **Stockage :**
Sans objet.

Élimination :	P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Dangers non mentionnés ailleurs classifiés :	Dégraissant pour la peau Ce produit contient des mélanges ioniques complexes dans la matrice fluide qui font partie intégrante du produit et ne peuvent être séparés de la matrice fluide. Des tests toxicologiques ont montré que les produits contenant des mélanges ioniques présentent des propriétés irritantes pour la peau et les yeux qui sont nettement atténuées par rapport aux composants acides et basiques individuels.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

Substances : Mélange
Inhibiteurs de corrosion et additifs en solution aqueuse.

Nom de l'ingrédient	%	Numéro CAS
2,2',2"-nitrilotriéthanol	≥10 - ≤25	102-71-6
Acide néodécanoïque	≤10	26896-20-8
2-aminoéthanol	≤5	141-43-5
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-hexyle-.oméga.-hydroxy-, phosphate	≤3	67989-06-4
2-Amino-2-méthylpropanol	≤3	124-68-5
Acide undécanedioïque	≤3	1852-04-6
2,2',2"-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol	<1	4719-04-4
Chlorure d'ammonium polyquaternaire	<1	31512-74-0

Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement et doivent donc être mentionnés dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, sont indiquées dans la section 8.

SECTION 4 : Premiers secours

Inhalation :	En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent apparaître tardivement. La personne exposée peut devoir être placée sous surveillance médicale pendant 48 heures. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Contact avec la peau :	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer soigneusement les chaussures avant de les réutiliser. Consulter un médecin. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Écarter les paupières du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Vérifier et retirez les lentilles de contact. Consultez un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. Ne jamais donner quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et consulter immédiatement un médecin. Si la personne est consciente, lui rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin si les effets néfastes sur la santé persistent ou sont graves.

Protection des secouristes :
Aucune mesure ne doit être prise si elle comporte un risque personnel ou sans formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui porte secours de pratiquer le bouche-à-bouche.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés :
Voir la section 11 pour plus d'informations sur les effets sur la santé et les symptômes.

Indication d'une assistance médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaire, le cas échéant :
Remarques à l'intention du médecin : Le traitement doit en général être symptomatique et viser à soulager les effets.
En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être retardés. La personne exposée peut devoir être placée sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques : Aucun traitement spécifique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés :
En cas d'incendie, utiliser un brouillard d'eau, une mousse résistante à l'alcool, un extincteur à poudre chimique ou à dioxyde de carbone ou un spray.

Moyens d'extinction inappropriés :
Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques résultant du mélange :
L'eau d'extinction contaminée par ce produit doit être contenue et ne doit pas être déversée dans les cours d'eau, les égouts ou les drains. En cas d'incendie ou de chauffage, une augmentation de pression se produira et le récipient pourrait éclater. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques
et a des effets durables.

Produits de combustion dangereux :
Les produits de combustion peuvent inclure les
éléments suivants : oxydes de
phosphore
oxydes métalliques
oxydes de carbone (CO, CO2) (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone) oxydes d'azote (NO, NO2, etc.)

Équipement de protection et précautions pour les pompiers :
Aucune mesure ne doit être prise si elle comporte un risque personnel ou sans formation appropriée. Isolez rapidement les lieux en éloignant toutes les personnes se trouvant à proximité de l'incident en cas d'incendie.

Équipement de protection spécial pour les pompiers :
Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) et un équipement complet.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour le personnel non urgentiste :

Contactez les services d'urgence. Aucune mesure ne doit être prise si elle comporte un risque personnel ou sans formation adéquate. Évacuez les zones environnantes. Empêchez le personnel non concerné et non protégé d'entrer. Ne touchez pas et ne marchez pas sur les matières déversées. Évitez d'inhaler les vapeurs ou les brouillards. Assurez une ventilation adéquate. Enfilez un équipement de protection individuelle approprié. Les sols peuvent être glissants ; prenez garde à ne pas tomber.

Pour les intervenants d'urgence :

Il est extrêmement dangereux de pénétrer dans un espace confiné ou une zone mal ventilée contaminée par des vapeurs, des brouillards ou des fumées sans équipement de protection respiratoire adéquat et sans système de travail sûr. Portez un appareil respiratoire autonome. Portez une combinaison de protection chimique appropriée. Bottes résistantes aux produits chimiques. Voir également les informations dans la section « Pour le personnel non urgentiste ».

Précautions environnementales :

Évitez la dispersion des matières déversées et des eaux de ruissellement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les canalisations. Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air). Matière polluante pour l'eau. Peut être nocif pour l'environnement s'il est rejeté en grande quantité. Recueillez les déversements.

Méthodes de confinement et de nettoyage :

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Éloigner les conteneurs de la zone de déversement. Absorber avec un matériau inerte et placer dans un conteneur approprié pour l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau, sous-sols ou zones confinées. Contenir et recueillir le déversement avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et le placer dans un conteneur pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Précautions pour une manipulation sans danger :

Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un autre récipient approuvé, fabriqué dans un matériau compatible, et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Éviter tout contact des matières déversées et des eaux de ruissellement avec le sol et les cours d'eau de surface. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Lors du travail des métaux, les particules solides provenant des pièces ou des outils contaminent le fluide et peuvent provoquer des abrasions cutanées. Lorsque ces abrasions entraînent une pénétration de la peau, des premiers soins doivent être prodigués dès que possible. La présence de certains métaux dans la pièce ou l'outil, tels que le chrome, le cobalt et le nickel, peut contaminer le fluide de travail des métaux et provoquer des réactions allergiques cutanées. L'évaporation de l'eau contenue dans les fluides de coupe solubles pendant leur utilisation peut entraîner une augmentation de leur concentration, ce qui peut provoquer l'apparition de problèmes cutanés dus à une irritation et à un dégraissage. Il est important de contrôler régulièrement la concentration du fluide à l'aide d'un réfractomètre et de la maintenir à la concentration recommandée. Les lubrifiants provenant d'autres sources et les autres contaminants doivent être réduits au minimum. Les copeaux et autres débris doivent être éliminés. Afin de maintenir des performances optimales et de minimiser la détérioration bactérienne, les systèmes de refroidissement des machines-outils doivent être nettoyés régulièrement.

Conditions de stockage en toute sécurité :

Conserver conformément à la réglementation locale. Conserver dans le récipient d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matériaux incompatibles (voir section 10) et des aliments et boissons. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'à son utilisation. Stocker et utiliser uniquement dans des équipements/récipients conçus pour être utilisés avec ce produit. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et conservés en position verticale pour éviter toute fuite. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Utiliser un conteneur approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. NE PAS AJOUTER DE NITRITES À CE FLUIDE.
Veillez à ce que le produit soit stocké dans un endroit couvert, à l'abri de la lumière directe du soleil, de la chaleur, de la pluie et de l'eau.



SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Limites d'exposition :

2,2',2"-nitrilotriéthanol	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2023). TWA : 5 mg/m³ 8 heures.
2-aminoéthanol	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2023). TWA : 3 ppm 8 heures. TWA : 7,5 mg/m³ 8 heures. STEL : 6 ppm 15 minutes. STEL : 15 mg/m³ pendant 15 minutes.

Bien que des VLE spécifiques à certains composants puissent être indiquées dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans toute brume, vapeur ou poussière produite. Par conséquent, les VLE spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.

Contrôles techniques :

Prévoir une ventilation par aspiration ou d'autres mesures techniques afin de maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition professionnelle respectives.
Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent être évaluées en termes de risques pour la santé, afin de garantir que les expositions sont correctement contrôlées. Les équipements de protection individuelle ne doivent être envisagés qu'après une évaluation appropriée des autres mesures de contrôle (par exemple, les mesures techniques). Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes appropriées, adaptés à l'usage prévu, maintenus en bon état et correctement entretenus.

Consultez votre fournisseur d'équipements de protection individuelle pour obtenir des conseils sur le choix et les normes appropriées. Pour plus d'informations, contactez votre organisme national de normalisation.
Le choix final de l'équipement de protection dépendra d'une évaluation des risques. Il est important de s'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont compatibles.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Les émissions provenant des équipements de ventilation ou des équipements de travail doivent être contrôlées afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation en matière de protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques des équipements de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Équipement de protection individuelle : Mesures d'hygiène :

Lavez-vous soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes, ainsi qu'à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité se trouvent à proximité du poste de travail.

Protection des yeux/du visage :

Liquide non dilué : lunettes de protection chimique.

Liquide dilué : lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau :

Porter des gants appropriés. Liquide non dilué : porter des gants résistants aux produits chimiques. Recommandé : gants en nitrile.

Fluide dilué : porter des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété. Recommandé : gants en nitrile. Le choix approprié des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation, ainsi que de l'état des gants (même les gants les plus résistants aux produits chimiques finissent par se détériorer après des expositions répétées). La plupart des gants n'offrent qu'une protection de courte durée avant de devoir être jetés et remplacés. Étant donné que les environnements de travail et les pratiques de manipulation des matériaux varient, des procédures de sécurité doivent être élaborées pour chaque application prévue.
Les gants doivent donc être choisis en consultation avec le fournisseur/fabricant et après une évaluation complète des conditions de travail.

L'utilisation de vêtements de protection est une bonne pratique industrielle. Les combinaisons en coton ou en polyester/coton n'offrent qu'une protection contre les contaminations superficielles légères qui ne pénètrent pas jusqu'à la peau. Les combinaisons doivent être lavées régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple lors du nettoyage de déversements ou s'il y a un risque d'éclaboussures), des tabliers résistants aux produits chimiques et/ou des combinaisons et des bottes imperméables aux produits chimiques sont nécessaires. Les équipements de protection individuelle pour le corps doivent être choisis en fonction de la tâche à accomplir et des risques encourus, et doivent être approuvés par un spécialiste avant la manipulation de ce produit.

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Pour la protection contre les fluides métallurgiques, choisir un équipement de protection respiratoire classé « résistant à l'huile » (classe R) ou étanche à l'huile (classe P), le cas échéant. En fonction du niveau de contaminants atmosphériques, un demi-masque respiratoire purificateur d'air (avec filtre HEPA), y compris jetable (série P ou R) (pour les brouillards d'huile inférieurs à 50 mg/m3), ou tout respirateur purificateur d'air motorisé équipé d'une cagoule ou d'un casque et d'un filtre HEPA (pour les brouillards d'huile inférieurs à 125 mg/m3).

Lorsque les vapeurs organiques constituent un danger potentiel lors des opérations de travail des métaux, un filtre combiné pour particules et vapeurs organiques peut être nécessaire.
Le choix correct de la protection respiratoire dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation, ainsi que de l'état de l'équipement respiratoire. Des procédures de sécurité doivent être élaborées pour chaque application prévue.

L'équipement de protection respiratoire doit donc être choisi en consultation avec le fournisseur/fabricant et après une évaluation complète des conditions de travail.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Aspect : Bleu. Liquide [foncé]

Odeur : Non disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 8,85 [Conc. (% p/p) : 100 %]

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : >100 °C (>212 °F)

Point d'éclair : Coupe fermée : >100 °C (>212 °F) [Estimation. La teneur en eau interfère avec la détermination du point d'éclair.]

Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet. Basé sur - État physique

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur :

	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
Nom de l'ingrédient	**mmHg**	**kPa**	**Méthode**	**mm Hg**	**kPa**	**Méthode**
Eau	17,5	2,3				
Acide néodécanoïque	0,015	0,002	ASTM D 2878	0,09001	0,012	ASTM D 2878
2-aminoéthanol	0,4	0,053				
2-amino-2-méthylpropanol	0,33753	0,045	ASTM E 1194			
Acide undécanedioïque	<0,075	<0,01	OCDE 104			

Densité de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative : >1000 kg/m³ (>1 g/cm³) à 15,6 °C

Solubilité : Soluble dans l'eau

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation :

Nom de l'ingrédient	**°C**	**°F**	**Méthode**
2,2',2"-nitrilotriéthanol	324	615,2	
Acide néodécanoïque	375	707	ASTM E 659
2-aminoéthanol	410	770	
2-amino-2-méthylpropanol	438	820,4	ASTM D 2161

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Viscosité : Aucune donnée disponible

COV : 108,82 g/l

Caractéristiques des particules : Sans objet.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour ce produit. Pour plus d'informations, consultez les sections « Conditions à éviter » et « Matériaux incompatibles ».

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Possibilité de réactions dangereuses :
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter : Températures élevées.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matériaux suivants : matériaux oxydants. Légèrement réactif ou incompatible avec les matériaux suivants : acides.

Produits de décomposition dangereux :
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Nom du produit/de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
2-aminoéthanol	3	-	Irritation des voies respiratoires

Informations sur les voies d'exposition probables :
Voie orale, voie cutanée, inhalation, yeux.

Effets potentiels aigus sur la santé :

Contact avec les yeux : Provoque une irritation oculaire grave

Inhalation : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter un danger pour la santé. Des effets graves peuvent apparaître après un certain temps suivant l'exposition.

Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Dégraissant pour la peau.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Contact avec les yeux : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants : douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants : Irritation, rougeur, sécheresse, gerçures

Effets immédiats et différés et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme :

L'exposition aux produits de décomposition peut présenter un danger pour la santé.
Des effets graves peuvent apparaître après un certain temps suivant l'exposition.

Mesures numériques de toxicité :

Voie	Valeur ATE
Cutané	35925,04 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	359,25 mg/l

Informations supplémentaires :

Alkanolamine : ce produit contient une alkanolamine. Tous les fluides métallurgiques contenant des amines, il existe un risque de formation de nitrosamines, qui sont cancérigènes pour les animaux. Par conséquent, aucun nitrite ou agent nitrosant apparenté ne doit être ajouté à ces compositions.

SECTION 12 : Informations écologiques

Effets sur l'environnement : Produit polluant pour l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement s'il est rejeté en grandes quantités. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme.

Toxicité : Aucune donnée disponible

Persistance et dégradabilité :

Probablement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation :

Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol :

Liquide. Soluble dans l'eau

Autres effets néfastes :

Aucune donnée disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination :

La production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum dans la mesure du possible. Les résidus de déchets en quantités importantes ne doivent pas être éliminés dans les égouts, mais traités dans une station d'épuration appropriée. Éliminez les produits excédentaires et non recyclables par l'intermédiaire d'un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit toujours être conforme aux exigences de la législation en matière de protection de l'environnement et d'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales régionales. Les emballages usagés doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Il convient de manipuler avec précaution les contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants ou les doublures vides peuvent contenir des résidus de produit. Évitez la dispersion du produit renversé et son écoulement, ainsi que tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les canalisations. Liquide dilué Le liquide dilué usagé constitue une émulsion relativement stable. Éliminez-le par l'intermédiaire d'une personne autorisée/d'un prestataire agréé pour l'élimination des déchets ou par d'autres techniques de traitement des déchets appropriées (par exemple, séparation de l'émulsion, coagulation et filtration) approuvées par les autorités locales. Le liquide usagé ne doit jamais être éliminé dans les égouts. La phase aqueuse ne doit pas être rejetée dans les égouts, sauf si les réglementations locales le prévoient ; la phase non aqueuse doit être éliminée comme un fluide non dilué. Notez que les solutions aqueuses ou les effluents séparés peuvent contenir des sels métalliques ainsi que des traces d'huile et doivent être vérifiés à cet égard par rapport aux autorisations accordées par les autorités avant leur élimination.

Un traitement supplémentaire peut être nécessaire. Veuillez noter que les solutions aqueuses ou effluents séparés peuvent contenir des sels métalliques ainsi que des traces d'huile et doivent être vérifiés afin de s'assurer de leur conformité à cet égard par rapport aux autorisations accordées par les autorités avant leur élimination. Un traitement supplémentaire peut être nécessaire.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

	IMDG	IATA
Numéro ONU :	UN3082	UN3082
Nom d'expédition approprié selon l'ONU	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. Polluant marin (chlorure de polyammonium quaternaire)	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Chlorure de polyammonium quaternaire)
Classe(s) de danger pour le transport	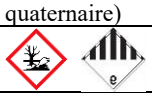	
Groupe d'emballage	III	III
Dangers pour l'environnement	Oui	Oui
Informations supplémentaires	Ce produit n'est pas réglementé en tant que marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté dans des contenants d'une capacité inférieure ou égale à 5 litres ou d'un poids inférieur ou égal à 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales des sections 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. Tableaux d'urgence F-A, S-F	Ce produit n'est pas réglementé en tant que marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté dans des contenants d'une capacité inférieure ou égale à 5 litres ou d'un poids inférieur ou égal à 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales des sections 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementation selon d'autres lois étrangères

Statut REACH :

Pour connaître le statut REACH de ce produit, veuillez consulter votre interlocuteur au sein de votre entreprise, tel qu'indiqué à la section 1.

Statut dans l'inventaire canadien : Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Inventaire des États-Unis : (TSCA 8b) Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Proposition 65 de Californie

Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'État de Californie comme cancérigène.

2,2'-iminodiéthanol ; arsenic ; 1,4-dioxane ; éther bis(2-chloroéthylique)

Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

Cadmium (non pyrophorique) ; plomb S

SECTION 16 : Autres informations

Toutes les mesures raisonnablement possibles ont été prises pour garantir que cette fiche technique et les informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement qu'elle contient sont exactes à la date indiquée ci-dessous. Aucune garantie ou déclaration, expresse ou implicite, n'est faite quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données et informations contenues dans cette fiche technique.

Les données et conseils fournis s'appliquent lorsque le produit est vendu pour l'application ou les applications indiquées. Vous ne devez pas utiliser le produit à d'autres fins que l'application ou les applications indiquées sans demander conseil.

Il incombe à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit en toute sécurité et de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables. Boardworks Gear Lab inc ne peut être tenu responsable des dommages ou blessures résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, du non-respect des recommandations ou des dangers inhérents à la nature du produit. Les acheteurs du produit destinés à être fournis à un tiers pour une utilisation au travail ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit dispose des informations contenues dans cette fiche. Les employeurs ont le devoir d'informer leurs employés et toute autre personne susceptible d'être concernée des dangers décrits dans cette fiche et des précautions à prendre. Il est strictement interdit de modifier ce document.

Date de révision : 29 août 2024
Version : 3.03